Nations Unies S/2005/613



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 septembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 28 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 24 juin 2005 (S/2005/458), dans laquelle vous présentiez le résumé et le texte intégral du rapport de la Commission d'experts constituée pour examiner le processus de répression des violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste, a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui ont pris note du contenu du rapport. Avant de l'étudier plus en détail, ils vous prient de bien vouloir leur soumettre, en consultation étroite avec votre Représentant spécial pour le Timor-Leste, un rapport sur les solutions qui s'offrent à ce pays en matière de justice et de réconciliation, en mettant l'accent sur ce qui peut être fait dans la pratique et en tenant compte du rapport de la Commission d'experts ainsi que des vues exprimées par l'Indonésie et le Timor-Leste.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Lauro L. **Baja**, Jr

05-52896 (F) 290905 290905